



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202604D049

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
28 avril 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 0
Votants : 29

Date de la
convocation :
22 Avril 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit Avril, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES - F. JANET - A. DUPERRIER - J. SCANDOLA – —S. GUEDON - G. POCHON - TNP RUCEL - C. SEMINARA – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – B. GLAIZAL - F. CANARD - P.NOBLET--R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT – Jan BULTEZ-GOBERT

ABSENTS :

I. VAURES a donné pouvoir à I. DUBOIS
P-Y GARREAU a donné pouvoir à J. LEDUC
G. GABON a donné pouvoir à V. PEYROL

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES– (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il constitue l'arrêté des comptes 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération du conseil municipal du 25 Mars 2025,
Vu les décisions modificatives approuvées par délibération du conseil municipal,
Sur avis de la Commission des finances réunie le 20 Avril 2026

Le compte financier unique de l'exercice 2025, est présenté aux membres du Conseil et ses conditions d'exécution sont présentées. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal et budget annexes de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il est rappelé que ce CFU n'a pu être approuvé sous l'ancienne municipalité, l'application de la DGFIP ayant été suspendue pour problèmes techniques en Février 2026.

Mme le Maire bien que nouvellement élue, se retire lors du vote des CFU puisqu'elle était adjointe aux finances lors du précédent mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE le compte financier unique du budget assainissement de l'exercice 2025, comme suit :**

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Recettes	204810.47 €	112 191.36 €
Dépenses	140 184.89 €	77 426.58 €
Résultat 2025	64 625.58 €	34 764.78 €
Report 2024	378 675.28 €	189 315.31 €
Clôture 2025	443 300.86 €	224 080.09 €

- **Arrête définitivement les résultats 2025 comme mentionnés**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 30 Avril 2026
Le Maire,

Isabelle DUBOIS